



COMPTE RENDU DE LA CAPD DU VENDREDI 21 JUIN 2019



Une CADP s'est tenue ce jour.

L'ordre du jour était le suivant :

- Mouvement départemental des Professeurs des écoles et instituteurs
- Temps partiels

Suite aux déclarations liminaires, l'IA a apporté quelques éléments de réponse :

Expérimentations CP (Protocole BENTOLILA) :

L'Inspecteur d'Académie et Madame Ghilardi, IEN du Vimeu puisqu'il s'agit de la circonscription concernée, ont rappelé qu'il n'y avait strictement rien d'imposé aux équipes et qu'un accompagnement des équipes volontaires serait bien assuré. Le SE-Unsa a rappelé que si ces propositions peuvent intéresser certaines équipes, il est dommage qu'elles interviennent dans des délais aussi contraints.

Fermeture du serveur LSU le mercredi 19 juin :

Effectivement regrettable mais « les opérations de maintenance sont parfois nécessaires ». Le SE-Unsa ne conteste pas cette nécessité mais regrette effectivement le manque de « bon sens » sur ce sujet.

Recommandations d'utilisation de manuels de lecture au CP en REP+ :

L'IA a confirmé qu'il n'était pas possible, ni même souhaitable, d'imposer aux enseignants d'utiliser tel ou tel manuel de lecture en CP. Il estime par contre que partager avec les enseignants les analyses critiques de certains d'entre eux est pertinent. Le SE-Unsa a rappelé que la liberté pédagogique des enseignants doit être absolument respectée dès lors qu'il y a conformité avec les programmes scolaires.

24 élèves maximum par classe en GS-CP-CE1 :

L'IA a bien précisé qu'une réflexion en ce sens devait être menée au sein des équipes pour le mettre en place dès lors que cela était possible sans surcharger déraisonnablement les autres niveaux. « On ne demande pas de faire du 24/classe coûte que coûte ». Les écoles qui éprouveraient des difficultés sur le sujet doivent les faire remonter. Le SE-Unsa invite effectivement les équipes à le faire afin de montrer que les moyens ne sont absolument pas à la hauteur pour mettre en place cette politique. L'IA a d'ailleurs convenu qu'il était impératif que le taux d'encadrement s'améliore dans les prochaines années pour que cela puisse se réaliser partout.

ORDRE DU JOUR :

Mouvement :

En réponse à la déclaration du SE-Unsa, l'IA a confirmé que la publication des projets d'affectation en amont de la commission par certains représentants du personnel affaiblissait le rôle de la commission et ne respectait pas les règles du paritarisme.

Des modifications du projet ont été réalisés, essentiellement dans l'ASH. En effet, comme le SE-Unsa l'a dénoncé dans sa déclaration, certaines règles relatives au CAPPEI n'avaient pas été respectées. Ainsi, les vœux des enseignants spécialisés sur des supports ne correspondant pas à leur option ont finalement été pris en compte.

Un appel à candidatures va être publié par l'IA très prochainement pour pourvoir certains postes restés vacants. Les collègues intéressés, titulaires ou non d'un poste, peuvent candidater. Le SE-Unsa a demandé que les enseignants ayant vu leur vœu invalidé sur les postes ULIS « Troubles des fonctions auditives » et « Troubles des fonctions motrices » bénéficient d'un traitement prioritaire de leur candidature le cas échéant. **La date butoir pour adresser sa candidature est fixée au 27 juin. A noter qu'un poste ULIS accueillant spécifiquement des enfants de maternelle autistes ouvrira à l'école maternelle de Chaulnes à la rentrée 2019.**

La possibilité de candidater sur des directions restées vacantes est offerte aux collègues restés sans poste qui souhaiteraient exercer la fonction de directeur.

Nous invitons les collègues qui souhaitent être accompagnés dans ces démarches, ou demander une révision d'affectation, à se rapprocher de nous.

Temps partiels :

Sur les 5 refus de temps partiel sur autorisation, l'IA a accepté de revenir sur 2 situations. 3 collègues ont donc finalement leur temps partiel refusé. Toutes les autres situations ont été acceptées, sur la première quotité demandée.